

PLU Saint Philibert**de préval hugues** <htancrede@yahoo.fr>lundi 27 août 2018 à 20:38 réception

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

Cc : de préval hugues et virginie

Madame la Présidente,

Etant propriétaire à Saint Philibert au 4 rue de Trélian, j'ai pris connaissance du projet de modifications du PLU de la commune de Saint Philibert. Depuis toujours je passe mes vacances sur la commune de Saint Philibert pour laquelle j'ai un grand attachement, d'autant plus que mon mari exerce une activité professionnelle qui fait que l'on déménage souvent. C'est pourquoi, nous sommes mes sept enfants, mon mari et moi-même très attachés au caractère identitaire de la commune et de son environnement. Certaines côtes françaises ont malheureusement subi les assauts d'une modernité non maîtrisée qui ont « bétonné » certaines régions (Sud-est de la France voire le sud de la Bretagne). La Bretagne a été, en général, préservée et encore plus avec les lois sur le littoral qui ont suivi ce courant immobilier dévastateur. Il ne faudrait pas que des mesures malencontreuses viennent détruire cet environnement protégé pour des simples raisons économiques, le plus souvent conjoncturelles. Un tel patrimoine doit être géré avec une vision à long terme.

Aussi, je tiens à vous faire part de mes observations sur le projet de PLU en espérant qu'elles seront bien accueillies :

- Je propose de scinder la zone Uab en Uab1 au nord de la rue des Presses, Uab2 au sud de la rue des Presses.
- la hauteur maximum 12m au faitage dénaturerait probablement le charme de notre commune..... Je propose donc de limiter à 10 m au faitage dans la zone Uab1 et à 8,5m dans la zone Uab2
- Maintenir la caractère breton de l'architecture avec des toits à 2 pentes me semble primordial
- Le CES devrait être limité à 50% en Uab2
- Afin de préserver des espace de verdure, je propose de limiter à 20 logements/ha, notamment dans les OAP .

Par ailleurs, je comprends le souhait de développer les activités économiques de la commune. Néanmoins, les infrastructures de la commune doivent avant tout le permettre ce qui n'est pas toujours le cas (Port Deun où les parkings ne sont pas suffisants pour accueillir les véhicules ou à Kernevest où le parking et la plage sont souvent saturés au mois d'août).

La densité envisagée des constructions doit guider ce projet de manière à préserver la qualité de vie sur la commune.

Je vous prie, madame la présidente, de croire en l'expression de ma respectueuse considération.

Virginie de Préval